

SEANCE DU 29 JUIN 2011

L'An deux mil onze le vingt neuf juin à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents : Mmes Virginie BRIAND, Mireille RICHARD, Jacqueline GABILLY, Micheline COBLARD, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Laurent CHAUVET, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Gilles ROY, Samuel AUDURIER, Francis VILLAIN.

Excusée : Mme Danie SAUZE qui a donné un pouvoir à Mme BRIAND.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

I) DEMISSION DE MR CAROL PREVOST.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par Mr Carol PREVOST qui fait part de sa démission au sein du Conseil Municipal.

Mr le Maire tient à remercier Mr PREVOST du dévouement dont il a fait preuve depuis le début de son mandat.

La démission sera adressée, comme il convient, à Mr le Préfet.

Par ailleurs Mr PREVOST doit être remplacé au sein du CCAS dont il était membre.

Mme Micheline COBLARD accepte de le remplacer dans cette mission.

II) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET DU COMPTE DE GESTION 2010.

Mr le Maire fait part à l'assemblée du compte administratif 2010 et du compte de gestion 2010.

- **Commune** : la section de fonctionnement dégage un excédent de 123.592,94 €, la section d'investissement un excédent de 98.331,02 €, soit un résultat de clôture de + 254.519,02 en fonctionnement et de - 46.229,95 € en investissement.
- **Service d'eau** : la section de fonctionnement dégage un déficit de 7.275,70 €, la section d'investissement un excédent de 29.316,75 €, soit un résultat de clôture de + 40.691, 73 € en fonctionnement et de + 16.830,59 € en investissement.
- **Lotissement** : la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 2.602,49 €, soit un résultat de clôture de - 2.602,49 € en fonctionnement et de - 39.666,53 € en investissement.

Mr le Maire laisse la parole à Mme GABILLY qui fait procéder au vote des comptes précités.

Ils sont adoptés à l'unanimité des présents.

III) AFFILIATION DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE DE LA CHAPELLE ST LAURENT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupement de Coopération Sociale de la Chapelle St Laurent a demandé son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres. Ce groupement a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs

de 3 établissements publics : le CCAS de La Chapelle St Laurent, le CCAS de Moncoutant et le SIVU de l'Absie qui ont pour vocation l'hébergement de personnes âgées et dépendantes. Il emploie à ce jour 5 agents.

L'affiliation de ce groupement demeurant facultative, il peut y être fait opposition par les Communes déjà affiliées au Centre de Gestion.

Mr le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur cette affiliation.

Le Conseil Municipal y est favorable.

IV) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES DEUX-SEVRES.

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu récemment à Coulonges avec les communes membres de la CCGA concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

A ce jour la situation demeure confuse : certaines communes souhaitent se regrouper avec d'autres communautés tandis que d'autres communes préfèrent garder le périmètre actuel .

Les Communes doivent se prononcer avant le 15 août 2011 sur le projet de schéma départemental.

Mr le Maire suggère d'attendre la position de la CCGA pour se prononcer.

L'assemblée reporte donc sa décision à une date ultérieure.

V) ADMISSION EN NON VALEUR.

Mr le Maire fait part au Conseil de la demande adressée par Mr le Receveur Municipal concernant une admission en non valeur pour Mr Philippe LOVINFOSSÉ.

En effet celui-ci n'a pas réglé certains loyers de 2008 et 2009 malgré plusieurs relances et saisies sur le compte bancaire. Le montant des impayés s'élève à 951.17 €.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci accepte l'admission en non valeur de la somme précitée.

V) AIDE AU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.

Mme RICHARD expose à l'assemblée la demande établie par le Centre Communal d'Action Sociale d'Ardin qui souhaite prendre en charge une partie du coût du transport des repas livrés à domicile chez les personnes âgées.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide , les personnes devront se trouver dans une situation de dépendance avérée (absence de proches susceptibles d'aider ou de subvenir aux besoins de la vie courante) et justifier de ressources entrant dans le barème de prise en charge établi par le CCAS.

Les aides seront ponctuelles et accordées sur présentation d'un justificatif de paiement des repas.

Le barème et le modèle de demande d'aide au portage sont présentés au Conseil Municipal.

Mr le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal est favorable à l'expérimentation de cette action sur une période de 6 mois. A l'issue de celle-ci, la situation sera examinée et le Conseil décidera ou non du renouvellement de l'opération.

VI) ACQUISITION DE PARCELLES-CHAUSSEE DE BLOUE.

Mr Francis VILLAIN informe l'assemblée d'un projet d'aménagement d'un terrain proche de la chaussée de Bloué afin d'améliorer l'accessibilité à la rivière et de le rendre plus attractif pour les randonneurs.

Pour ce faire, l'acquisition de deux parcelles s'avère nécessaire. Celles-ci sont cadastrées section E N° 230 et E N°231, d'une superficie de 4585 m2. Elles appartiennent à la famille MALLET-DAYNAC de St Benoit (86). Celle-ci propose un prix de vente à 5 €.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci est favorable à l'acquisition des parcelles précitées.

VII) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGA.

Mr le Maire donne lecture au Conseil d'une délibération à prendre concernant la modification des statuts de la CCGA afin d'y intégrer la compétence facultative « garderie périscolaire ».

Le Conseil approuve la modification des statuts comme indiqué ci-dessus.

VIII) CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE.

Mr CLEMENT fait part à l'assemblée de la proposition faite par la Fédération Départementale des Chasseurs concernant la création d'un sentier pédagogique dans l'arboretum du Chaillot.

En effet, cet organisme propose l'installation de 50 panneaux sur la faune et la flore du Département pour servir d'outils pédagogiques aux élèves d'Ardin mais également aux écoles voisines.

Ces panneaux sont pris en charge par la Fédération des Chasseurs.

Mr le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil y est favorable.

IX) QUESTIONS DIVERSES.

- A) **TRAVAUX SUR BATIMENT DES ARCHERS DE L'AUTIZE** : une demande a été formulée par l'Association de Chasse d'Ardin qui sollicite la mise en place d'un appentis sur le bâtiment des Archers de l'Autize. Ces travaux permettront à l'ACCA de se réunir dans un lieu convenable. L'association se chargera des travaux de tranchées et de terrassement, la Commune fournissant les matériaux et les différents compteurs (eau et électricité). Un assainissement sera également réalisé et accessible à tous..
- B) **CONTROLE DU SERVICE D'EAU PAR L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE** : Mr VILLAIN a participé jeudi dernier à l'inspection faite par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur les installations techniques du service d'eau d'Ardin. Plusieurs remarques ont été formulées par cet organisme (station de pompage non close, démolition du captage de Périgny à réaliser...). Une formation sur l'utilisation des pesticides par les employés communaux est également à envisager. Mr le Maire propose que la Commission Eau examine le rapport d'inspection dès sa réception en mairie et procède aux aménagements nécessaires.
- C) **PROJET PARC EOLIEN** : Mr le Maire a reçu la société ECOVENT de Strasbourg. Un permis de construire modificatif va être déposé fin juillet afin de réévaluer les mesures sur la force du vent. Le délai d'instruction est de 5 mois. Les éoliennes prévues sont des modèles de très haute technologie. La voirie actuelle sera aménagée afin qu'elle puisse supporter le passage des différents véhicules. Le délai du chantier est de 9 mois. Les travaux débiteront dès l'accord du PC modificatif.

La séance est levée à 23 H 30.